

Permis d'Urbanisme CODT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ANNEXE 26

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme CODT au nom de Madame Julie KUYPERS demeurant Heilrimont 43 à 4987 STOUMONT pour l'aménagement d'une piste équestre couverte par un chapiteau sur un terrain situé Heilrimont, 43 à 4987 Stoumont, et cadastré 2^e division, section F n°560/c.

La demande déroge au plan de secteur, visant la couverture d'une piste équestre en zone agricole et s'écarte des normes indicatives du Guide régional d'urbanisme en ce qui concerne: volume isolé et matériaux. Il présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional
- Art. D.IV.40 Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide -

L'enquête publique est organisée conformément à l'article D.VIII.7 du Code du Développement Territorial .

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à **l'accueil** de l'Administration, à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le mardi de 8 h 15 à 12 h 30 ;
- Ou sur rendez-vous à prendre au moins 24 h à l'avance avec le service « Urbanisme » au 080/29.26.56

L'enquête publique est ouverte le 30.05.2023 et clôturée le 13.06.2023.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par télécopie au numéro 080/29.26.69
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@stoumont.be

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service « Urbanisme » ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 13.06.2023 à 11:00 à la commune.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

D. Gelin

D. Gilkinet